

1046  
JCT/AA

Syndicat départemental  
d'équipement de l'Ardèche

AERODROME 07  
Le Cros de Boutier  
Chemin des Groulles  
07200 VOGUE

Privas, le 1<sup>er</sup> septembre 2008

Messieurs,

Mon Collègue ALEXANDRE vient de me remettre la pétition que vous avez fait circuler cet été.

Comme je vous l'avais dit lorsque je vous avais reçu le 7 juillet 2008 dans les bureaux du S.D.E.A., la Chambre de Commerce de l'Ardèche Méridionale, sur l'injonction de Monsieur le Préfet, cessera le 31 décembre l'exploitation de l'aérodrome de LANAS.

Pour le Conseil Général de l'Ardèche, le financeur pour le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (S.D.E.A.), propriétaire et titulaire de la convention avec la Direction de l'Aviation civile, il n'a jamais été question d'arrêter le service.

Nous avons pris acte de la décision de la C.C.I. et avons engagé les démarches nécessaires pour poursuivre l'exploitation en améliorant les services offerts tout en réduisant les coûts.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,



Jean-Claude TOURNAYRE